

### Voies de distribution

L'eau en bouteille importée est distribuée sur les marchés de gros par les importateurs, les distributeurs ou les représentants de fournisseurs étrangers. Ces sociétés vendent aux établissements de détail y compris les chaînes de supermarchés, les grands magasins, les principaux restaurants, hôtels et endroits touristiques, etc. L'eau potable en bouteille d'origine intérieure est vendue par l'entremise de distributeurs établis par chaque société ou de «concessions» qui vendent diverses marques en grandes quantités. On peut trouver à l'ANNEXE I le nom des sociétés mexicaines qui importent et distribuent l'eau potable en bouteille, celui des sociétés qu'elles représentent et leur pays d'origine respectif.

### Exigences relatives à l'importation

Afin de faciliter le mouvement des boissons et des produits alimentaires sur le marché, le ministère de la Santé a annoncé récemment qu'il n'est plus nécessaire que ces produits portent un numéro d'enregistrement. Toutefois, l'importateur ou le représentant devrait envoyer au ministère de la Santé un avis écrit l'informant que le produit est mis en vente sur le marché. De cette manière, la demande deviendra le facteur servant à déterminer si le produit répond aux préférences des consommateurs et peut demeurer sur le marché. À l'intérieur du ministère, le service responsable du secteur alimentaire est le suivant :

Dirección General de Control  
Sanitario de Bienes y Servicios  
Secretaría de Salud  
Donceles No. 39, Piso 1  
Col. Centro  
06010 Mexico, D.F.  
Tél. : (5) 510-3999, 512-9283, 521-3050

Les produits peuvent être vendus avec leur étiquette originale. Toutefois, il demeure nécessaire que le fournisseur étranger et l'importateur soient identifiés. L'importateur se charge normalement de cette tâche et place sur chaque contenant (canette ou bouteille) une étiquette en espagnol sur laquelle on trouve le nom et l'adresse du producteur et/ou de l'exportateur, les données sur l'importateur, le pays d'origine et d'autres renseignements pertinents. Comme on l'a déjà mentionné, il n'est plus nécessaire d'avoir un numéro d'enregistrement.

### La conduite des affaires au Mexique

On recommande à la société canadienne ou à la personne inexpérimentée désireuse de mener des affaires au Mexique de rendre d'abord visite au Centre du commerce international le plus près